



### Contrôles périodiques

Le dispositif LINOSTOP II doit être soumis à un contrôle périodique tous les 12 mois à compter de sa première utilisation. Les contrôles périodiques doivent être effectués exclusivement par une personne compétente, possédant le savoir et les capacités requis pour procéder aux contrôles périodiques de dispositifs de protection individuelle. En fonction du type de travail à effectuer et de l'environnement de travail, il peut s'avérer nécessaire de procéder aux contrôles plus fréquemment que tous les 12 mois. Chaque contrôle périodique doit être inscrit dans la carte d'utilisation du dispositif.

### Durée de vie maximale du dispositif

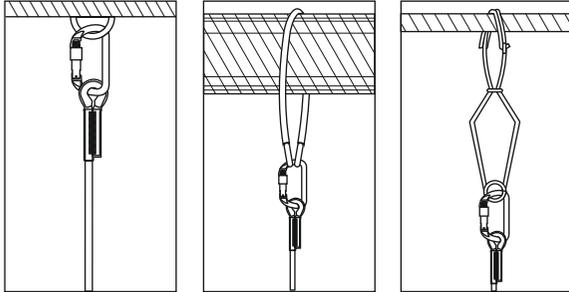
La durée de vie maximale du dispositif est de 10 ans à compter de la date de fabrication.

Après utilisation pour arrêter la chute ou après constatation qu'il n'est plus possible de continuer à utiliser le dispositif suite au contrôle effectué ou en cas d'un quelconque doute relatif à l'état technique du dispositif, il faut immédiatement arrêter l'utilisation de ce dispositif et le détruire.

**ATTENTION :** La durée de vie maximale du dispositif LINOSTOP II dépend du degré d'utilisation et des conditions environnantes. L'utilisation du câble de sécurité en conditions difficiles, dans un environnement maritime ou dans les lieux présentant des bords tranchants, sous l'effet de températures élevées ou de substances ayant une action nuisible, etc. peut provoquer la nécessité de mettre fin à l'utilisation du dispositif dès la première utilisation.

### CONNEXION DE LA CORDE DE TRAVAIL AU POINT STRUCTUREL FIXE

La corde de travail doit être raccordée au point structurel fixe à l'aide d'un connecteur ou d'un dispositif d'ancrage conforme à la norme EN362 ou EN795. La résistance statique du point structurel fixe doit s'élever à au moins 12 kN. La forme et la construction du point structurel fixe devraient empêcher toute déconnexion spontanée du dispositif. Il est conseillé d'utiliser des points d'ancrage certifiés conformes à la norme EN795.

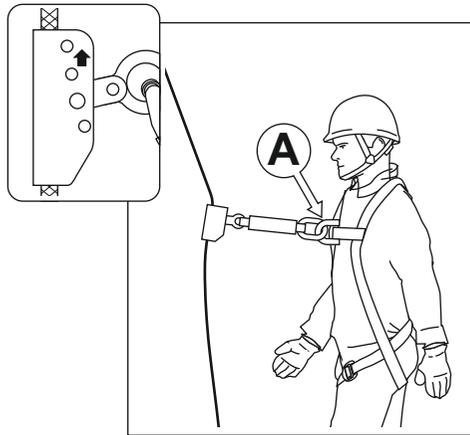


### CONNEXION DU DISPOSITIF À UN HARNAIS DE SÉCURITÉ

Le connecteur de l'antichute mobile doit être connecté à la boucle d'attelage avant ou arrière du harnais de sécurité marquée de la lettre A. Le harnais de sécurité doit répondre aux exigences de la norme EN361. La flèche placée sur la paroi avant du dispositif de guidage doit pointer vers le haut, en direction de l'extrémité du dispositif de guidage, vers le point d'ancrage.

### CONNEXION DU DISPOSITIF À UN HARNAIS DE SÉCURITÉ

Le connecteur de l'antichute mobile doit être connecté à la boucle d'attelage du harnais de sécurité marquée de la lettre A. Il est conseillé d'utiliser la boucle d'attelage avant. Le harnais de sécurité doit répondre aux exigences de la norme EN361.



**ATTENTION :** Avant toute utilisation de l'équipement de protection contre la chute de hauteur pour lequel on utilise le dispositif LINOSTOP II, il faut vérifier si tous les éléments sont connectés de manière correcte et fonctionnent comme il faut, et qu'ils remplissent les exigences des normes appropriées :

- EN 361 – pour les harnais de sécurité ;
- EN 362 – pour les connecteurs ;
- EN 795 – pour les dispositifs d'ancrage.

**ATTENTION :** Lorsque l'utilisateur monte ou descend sur les 2 premiers mètres au-dessus du niveau de référence, il peut ne pas être protégé de manière correcte contre la collision avec le sol en cas de chute, il est donc important de rester particulièrement prudent pendant le travail à une telle hauteur.

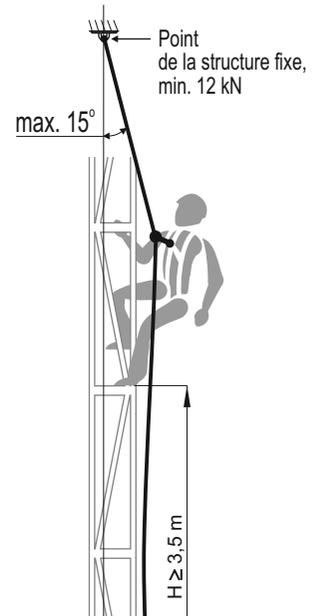
### RÈGLES DE BASE CONCERNANT LE TRAVAIL AVEC LE DISPOSITIF LINOSTOP II

L'espace libre sous les pieds de l'utilisateur (H) permettant d'éviter la collision avec la structure fixe ou le sol en cas d'une chute de hauteur s'élève à 3,5 mètres. L'utilisation d'une corde de travail d'une longueur supérieure à 20 m nécessite l'augmentation de l'espace libre sous l'utilisateur de 5% de la longueur du dispositif.

Le dispositif LINOSTOP II est destiné à être utilisé en position verticale. La corde de travail doit être connectée au point structurel fixe se trouvant en ligne droite verticale directement au-dessus de l'utilisateur. L'écart maximal de la corde de travail par rapport à la ligne verticale est de 15° lorsque l'utilisateur passe horizontalement de la corde connectée au point structurel fixe.

L'utilisation d'un dispositif connecté à l'équipement de protection contre la chute de hauteur doit se faire de manière conforme au mode d'emploi de cet équipement et les normes en vigueur :

- EN353-1, EN353-2, EN355, EN354, EN360 – pour les systèmes antichute ;
- EN362 - pour les connecteurs ;
- EN1496, EN341 – pour les dispositifs de levage de secours et descendeurs pour sauvetage ;
- EN795 – pour les dispositifs d'ancrage.



### RÈGLES PRINCIPALES CONCERNANT L'UTILISATION DE L'ÉQUIPEMENT INDIVIDUEL DE PROTECTION CONTRE LES CHUTES DE HAUTEUR

- l'équipement de protection individuelle peut être utilisé uniquement par des personnes formées à son usage.
- l'équipement de protection individuelle ne doit pas être utilisé par des personnes dont l'état de santé peut influencer sur la sécurité pendant l'utilisation quotidienne ou en mode de secours.
- il faut préparer un plan de sauvetage qui pourra être implémenté en cas de besoin pendant le travail.
- lorsqu'on est en suspension dans l'équipement de protection individuelle (par exemple après l'arrêt d'une chute), il faut faire attention aux symptômes causés par la suspension afin d'éviter les conséquences négatives de la suspension, il faut s'assurer qu'un plan de sauvetage adapté a bien été préparé. Il est conseillé d'utiliser des sangles de soutien.
- il est interdit d'effectuer une quelconque modification au niveau de l'équipement sans l'accord écrit de la part du fabricant.
- une quelconque réparation de l'équipement ne pourra être effectuée que par le fabricant ou par son représentant autorisé.
- l'équipement de protection individuelle ne peut pas être utilisé de manière non conforme à sa destination.
- l'équipement de protection individuelle est un équipement personnel et devrait être utilisé par une seule personne.
- avant l'utilisation, assurez-vous que tous les éléments formant le système de protection contre la chute fonctionnent ensemble de manière appropriée. Vérifiez périodiquement les connexions et l'adaptation des éléments de l'équipement afin d'éviter leur relâchement ou déconnexion accidentels.
- il est interdit d'utiliser des ensembles d'équipement de protection individuelle, au niveau desquels un quelconque élément trouble le fonctionnement d'un autre.
- avant toute utilisation de l'équipement de protection individuelle, il faut l'examiner de manière attentive, afin de s'assurer qu'il est en bon état de marche.
- pendant la vérification précédant l'utilisation, il faut bien contrôler tous les éléments de l'équipement, en faisant surtout attention à tout dommage, toute trace d'usure, de corrosion, de frottement, de faille, ainsi qu'à tout dysfonctionnement. Pour les différents dispositifs, il faut faire particulièrement attention aux éléments suivants :
- concernant les harnais de sécurité, les bardières-cuissards et les ceintures de maintien au travail : aux boucles, aux éléments de réglage, aux points d'ancrage (les boucles), les sangles, les coutures, les passants ;
- concernant les absorbeurs d'énergie : aux nœuds d'ancrage, la sangle, les coutures, le revêtement, les connecteurs ;
- concernant les cordes et les supports d'assurage textiles à corde : à la corde, aux nœuds, aux cosses, aux connecteurs, aux éléments de régulation, aux épissurages ;
- concernant les cordes et les supports d'assurage à corde : les câbles, les serre-câbles, les nœuds, les cosses, les connecteurs, les éléments de réglage ;
- concernant les antichutes à rappel automatique : la corde ou la sangle, le bon fonctionnement de l'enrouleur et du mécanisme de blocage, le revêtement, l'amortisseur, les connecteurs ;
- concernant les antichutes mobiles : le corps-support, le déplacement correct sur le support d'assurage, le fonctionnement du mécanisme de blocage, le rouleau, les vis et les rivets, les connecteurs, l'amortisseur de sécurité ;
- concernant les éléments en métal (les connecteurs, les crochets, les ancrés) : le corps-support, les rivetages, le cliquet principal, le fonctionnement du mécanisme de blocage.
- au moins une fois par an, tous les 12 mois d'utilisation, l'équipement de protection doit être mis hors d'usage et faire l'objet d'un contrôle périodique approfondi. Le contrôle périodique peut être effectué uniquement par des personnes compétentes, possédant le savoir-faire nécessaire et formées dans ce domaine. Le contrôle peut également être effectué par le fabricant de l'équipement ou par un représentant autorisé du fabricant.
- dans certains cas, lorsque l'équipement de protection a une structure complexe, comme c'est le cas, par exemple, pour les antichutes à rappel automatique, les contrôles périodiques peuvent être effectués uniquement par le fabricant de l'équipement ou par une personne autorisée par ce dernier. Après le contrôle technique périodique, la date du contrôle technique suivant sera déterminée.
- les contrôles périodiques réguliers sont une question cruciale en ce qui concerne l'état de l'équipement et la sécurité de l'utilisateur qui dépend du bon fonctionnement et de la résistance de cet équipement.
- pendant le contrôle technique périodique, il faut vérifier la lisibilité de tous les marquages de l'équipement de sécurité (les caractéristiques du dispositif donné). Ne pas utiliser l'équipement si son marquage est illisible.